

Tous collecteurs de fonds



Le sujet est primordial pour la vie et la pérennité d'une association, dans le sens où son financement permet son existence même, par son fonctionnement et la réalisation de ses actions. Les sources potentielles sont nombreuses (particuliers, fondations, entreprises), et plus elles seront diversifiées, moins l'organisation sera dépendante financièrement et plus elle sera libre et indépendante dans le choix de sa stratégie. C'est notamment pour cette raison qu'elle doit être idéalement l'affaire de tous. **Vous devez vous sentir concerné et impliqué.**

En tant que particulier :

Par mon réseau, mes relations, mes liens professionnels, amicaux, je suis en capacité de communiquer à un grand nombre de personnes sur le sujet. Aussi, en étant impliqué et en impliquant le maximum de personnes dans mon entourage, je multiplie les chances de succès des collectes de fonds.

Nous avons tous un carnet d'adresses à ouvrir, avant d'être un collecteur de fonds, nous sommes surtout **un maillon de la chaîne.**

Mais vous n'êtes pas seul, l'AFH peut vous aider, elle a des ressources pour vous aider à organiser votre mode de collecte.

Quelques moyens de faire des dons

Legs

Monnaie rendue

Dons « Hello asso »

Évènements organisés avec une collecte de fonds (manifestation sportive, culturelle)

En tant qu'organisateur d'un événement :

L'organisation d'une manifestation, sa préparation et sa communication sont des éléments essentiels dans le succès de la collecte de fonds. Des formations bénévoles sont organisées par l'AFH chaque année sur le sujet.

Il est nécessaire de **définir l'objectif de la collecte** et de le faire savoir, la **communication** en amont, pendant et après l'évènement est primordiale. Elle suscite l'implication du plus grand nombre de personnes. L'AFH peut vous accompagner d'un point de vue logistique ou sur le plan de la communication

La communication aide aussi à obtenir la **confiance des donateurs** ce qui est le préalable au don. En effet, la nature du message utilisé est essentielle afin que les donateurs soient informés pour quelle population ou quelle cause ils donnent. Par exemple, le sujet peut être

la Recherche et à cet effet, l'AFH a créé un Fonds de dotation de recherche sur l'hémophilie – le FRH – permettant la traçabilité précise des dons destinés à la recherche. Ainsi les dons pour les actions de l'association et ceux pour la recherche sont clairement répertoriés.

En tant que responsable d'association :

D'un point de vue associatif, la collecte de fonds doit se voir d'un point de vue global, en mettant en adéquation les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la structure et au déroulement des actions prévues (Un tableau de financement emplois/ressources peut être une aide pour cela).

Quelques conseils pour collecter des fonds :

Avant de se lancer dans toute opération de collecte, de la plus importante à la plus modeste, il est primordial de définir et d'expliquer où va aller l'argent. Les donateurs doivent savoir si les sommes versées le seront pour :

Un projet précis (ex colonie, un week-end de rencontre, un évènement régional, ...)

Le fonctionnement d'un comité.

Le fonctionnement général de l'AFH

La recherche

Il est en effet crucial que la communication faite vers les éventuels donateurs soit en cohérence avec l'affectation effective des fonds.

Ensuite, il est également très important de bien faire la différence en amont entre un don (qui offre au donateur un reçu fiscal) et une recette (argent collecté par une vente de produits ou toute autre contrepartie) qui ne donne pas droit à un avantage fiscal.

La reconnaissance d'utilité publique

L'AFH est une association reconnue d'utilité publique et agréée par le ministère de la Santé. Toute association déclarée d'utilité publique, peut recevoir des dons reçus spontanément sous forme :

D'argent (chèques, virements, espèces, etc.)

Ou de biens meubles (outils, ordinateurs, chaises, tables, etc.)

Les dons permettent aux donateurs de bénéficier de réductions d'impôt, sous forme de **Reçu Fiscal** émis par l'association. 66% des dons sont déductibles des impôts (dans la limite de dons représentant 20 % du revenu imposable).

Pour en savoir plus :

L'AFH a édité un guide pratique pour collecter avec des exemples concrets et des fiches.
Site HelloAsso : envoyer un mail à : contact@helloasso.com